

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES

RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 9 DECEMBRE 2016

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCAION : 2 DECEMBRE 2016

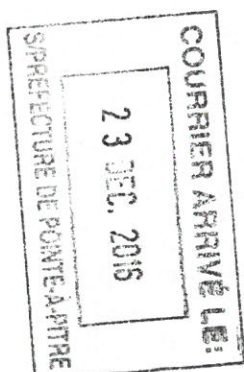
DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2016-07

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

affichée le

L'an deux mil seize, neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le deux décembre deux mil seize, s'est réuni à Labrousse Gosier sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		excusé	
M. LYCAON Célestin	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		excusé	
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		



RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE.

Le Président

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-5 II a, et au Code des Marchés Publics, il convient pour le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT que cet établissement public doit mettre en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée du Président du Conseil d'Administration, Président de la CAO ou de son représentant, et de cinq (5) membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

CONSIDERANT l'appel à candidature de liste répondant à ces critères effectué par Monsieur le Président ;

CONSIDERANT qu'une seule liste a été présentée et que cette liste est constituée comme suit :

- Titulaires de la CAO :
 - Monsieur ALIE Paul,
 - Monsieur CORNEILLE Denis,
 - Monsieur DAVILA Jacques,
 - Monsieur REINETTE Pierre,
 - Madame TRABON-SINAPAH Line

- Suppléants de la CAO :
 - Madame CARDOVILLE Prisca,
 - Monsieur CHATEAUBON Jean-Claude,
 - Monsieur CUIRASSIER Jocelyn,
 - Monsieur HILL Joseph,
 - Monsieur LYCAON Célestin

CONSIDERANT que la liste présentée a reçu la totalité des suffrages ;

Le Conseil d'Administration prend acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres après vote des administrateurs présents.

ARTICLE 1: La Commission d'Appel d'Offres de la RéNoC-Assainissement est ainsi constituée :

- Membres Titulaires de la CAO :
 - Monsieur ALIE Paul,
 - Monsieur CORNEILLE Denis,
 - Monsieur DAVILA Jacques,
 - Monsieur REINETTE Pierre,
 - Madame TRABON-SINAPAH Line

- Membres Suppléants de la CAO :
 - Madame CARDOVILLE Prisca,
 - Monsieur CHATEAUBON Jean-Claude,
 - Monsieur CUIRASSIER Jocelyn,
 - Monsieur HILL Joseph,
 - Monsieur LYCAON Célestin

ARTICLE 2: Le Président de RéNoC-Assainissement est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait à Gosier, le 9 décembre 2016



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rénalt Sioumandan", written over a horizontal line.

Rénalt SIOUMANDAN



